

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 25 juin 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BORSATO

Convocation envoyée le 18 juin 2015

Publié le 26 juin 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

SCRUTIN : POUR : 74

ABSTENTION : 0

- CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	Mme Louise BORSATO
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND
M. Jean ESMONIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Danielle JUBAN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Céline TONOT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Dominique SARTOR
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Anaïs BLANC
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER.
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	
M. Charles ROZOY	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres absents :

M. François DESEILLE	M. Abderrahim BAKA pouvoir à M. Gilbert MENUT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
Mme Chantal TROUWBORST	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Alain HOUPERT	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Roland PONSAA	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Thierry FALCONNET pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

Territoire à énergie positive pour la croissance verte « Convention particulière d'appui financier »

Le Grand Dijon, Dijon, Quetigny et Marsannay-la-Côte sont lauréats de l'appel à projet TEPCV, Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte depuis le 9 février 2015.

La signature d'une convention cadre entre les lauréats, l'Etat, l'Ademe Bourgogne et la Région Bourgogne en présence de Ségolène Royal, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, et de François Rebsamen, Ministre du Travail de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social a été signée le vendredi 12 Juin au Grand Dijon.

Pour finaliser le financement, une convention mère particulière d'appui financier doit être signée entre le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et le Grand Dijon, en présence du Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations de Bourgogne. Des conventions filles seront signées avec les Communes de Dijon, Quetigny, Marsannay-la-Côte et Latitude 21 Maison de l'Architecture et de l'Environnement du Grand Dijon. Elle a vocation à financer les lauréats sur leur plan d'actions en faveur de la transition énergétique et de la croissance verte. Un premier financement pour 2015 à hauteur de 500 000 euros est défini. La subvention doit permettre de financer des actions éligibles à hauteur de 80 % maximum réalisées dans l'année 2015.

La répartition des 500 000 euros de financements se fera de la manière suivante :

Ville de Dijon : 46 660 euros - réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments communaux

Ville de Marsannay : 120 160 euros - réalisation de travaux de rénovation énergétique

Ville de Quetigny : 125 000 euros - réalisation de travaux de rénovation énergétique

Grand Dijon : 163 180 euros - réalisation d'amélioration de l'éclairage public et de l'audit énergétique du siège du Grand Dijon

Latitude 21 : 45 000 euros - réalisation d'actions d'éducation relative à l'environnement

Par ailleurs le Grand Dijon pourrait prétendre à un financement complémentaire notamment pour la poursuite des travaux d'amélioration de l'éclairage public et d'actions d'éducation relative à l'environnement, pour la mise en place de travaux de rénovation énergétique et d'actions dans le domaine de la biodiversité. Le montant complémentaire maximum pouvant être octroyé aux lauréats TEPCV étant de 1,5 millions d'euros.

LE CONSEIL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la Convention (Mère) particulière d'appui financier au Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte telle qu'annexée, entre le Grand Dijon et le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie en présence du Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations de la Région Bourgogne ; convention qui permet l'attribution d'une subvention de 500 000 € aux lauréats dont 163 180 € au Grand Dijon ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention telle qu'annexée, tout document nécessaire à ce dossier à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout document permettant de solliciter un complément de financement à hauteur de 1,5 millions d'euros, montant maximum auquel peuvent prétendre les lauréats notamment pour la poursuite des travaux d'amélioration de l'éclairage public et d'actions d'éducation relative à l'environnement, pour la mise en place de travaux de rénovation énergétique et d'actions dans le domaine de la biodiversité.